

# Patients de L'OSTÉOPATHIE, attention !

## LETTRE OUVERTE AUX FUTURS OSTÉOPATHES

En multipliant les autorisations d'ouverture d'écoles d'ostéopathie et l'utilisation du titre d'ostéopathe sans vérifier le contenu de la formation, le Ministère de la Santé met en danger les patients et l'avenir des étudiants en ostéopathie.

Forts de cette constatation, nous, membres du

### **Réseau des Grandes Écoles d'Ostéopathie (RGEO),**

appelons les futurs ostéopathes à la vigilance et invitons le Ministre de la Santé à se saisir de cette question sans délai.

---

#### **POUR GARANTIR LA COMPÉTENCE DES FUTURS OSTÉOPATHES, NOUS RÉCLAMONS :**

- Une formation de 4 300 heures au minimum, équivalente à celle des autres pays européens.
- Un enseignement et une formation clinique certifiés aux normes internationales ISO 9001.
- Des effectifs d'étudiants en cohérence avec la capacité pédagogique de l'école.
- Un encadrement des cours pratiques et des consultations cliniques par des ostéopathes confirmés.
- Un nombre suffisant de traitements ostéopathiques pratiqués par chaque étudiant avant l'obtention de son diplôme final.
- Un diplôme d'ostéopathe inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Ainsi, nous exhortons les pouvoirs publics à légiférer, le plus rapidement possible, sur les modalités de formation des ostéopathes afin que cesse le scandale des formations express, sans garantie de sécurité pour les patients et l'avenir des futurs ostéopathes. Par ailleurs, nous invitons les futurs étudiants, au moment du choix de leur établissement de formation, à comparer attentivement les différents engagements de politique qualité proposés, garants du sérieux de la formation et de leur avenir professionnel.

---

#### **LES ÉCOLES MEMBRES DU RGEO ASSURENT :**

- Une formation en 5 ans de 4 300 heures au minimum.
- Un enseignement et une formation clinique répondant aux normes internationales ISO 9001.
- Un enseignement proposé dans le cadre de la Charte Universitaire Erasmus.
- Une politique de sélection des étudiants, en nombre raisonné, dès l'entrée en 1<sup>ère</sup> année.
- Une politique pédagogique offrant les meilleures conditions de réussite.
- Un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.
- La garantie des traitements ostéopathiques encadrés dans la structure clinique de l'école et dispensés à tous les publics.



**RGEO**  
Réseau des Grandes Écoles  
d'Ostéopathie



[www.ceeso.com](http://www.ceeso.com)  
PARIS - LYON



[www.cido.fr](http://www.cido.fr)  
SAINT-ÉTIENNE



[www.copr.fr](http://www.copr.fr)  
MARSEILLE



[www.idheo.com](http://www.idheo.com)  
NANTES